

DIPLÔME D'ÉTAT D'ASSISTANT DE SERVICE SOCIAL

DEASS - NIVEAU 6



©CFA AFRASSM

VAE

Accessible par la Validation des Acquis de l'Expérience

LE MÉTIER

L'assistant de service social exerce une profession d'aide définie et réglementée ; il a pour mission de faciliter les formalités à effectuer pour les personnes, les familles et les groupes avec lesquels il travaille.

Il doit aussi contribuer à améliorer leurs conditions de vie sur le plan social, sanitaire, familial, économique, culturel et professionnel ; Il va créer les conditions pour que les personnes aient les moyens d'être acteurs de leur développement en contribuant à renforcer les liens sociaux et les solidarités dans leurs lieux de vie.

Les secteurs d'intervention de l'Assistant de service social sont très divers : conseil départemental, centre communal ou intercommunal d'action sociale, collectivités locales, associations, mission locale, Pôle emploi, Caisses primaires d'assurance maladie (CPAM), Caisse d'allocations familiales (CAF), Caisse de Mutualité sociale agricole, hôpitaux, établissements médico-sociaux, la protection de l'enfance, l'insertion sociale et professionnelle, protection judiciaire de la jeunesse, aide sociale à l'enfance (ASE), EHPAD, milieu scolaire, entreprises, fonctions publiques (Etat, Hospitalière, Territoriale), ...

PRÉ-REQUIS/CONDITIONS D'ACCÈS

Diplôme, expérience :

Peuvent être admis en formation les candidats remplissant au moins une des conditions suivantes :

- Être titulaire d'un baccalauréat ;
- Être titulaire d'un diplôme, certificat ou titre homologué ou inscrit au répertoire national des certifications professionnelles au moins au niveau 4 ;
- Bénéficier d'une validation de leurs études, de leurs expériences professionnelles ou de leurs acquis personnels, en application de l'article L. 613-5 du code de l'éducation.

Les candidats ne pouvant justifier d'un diplôme, certificat ou titre homologué ou inscrit au RNCP au moins de niveau 4, peuvent valider des expériences professionnelles ou acquis personnels par le biais d'un dossier VAPP (Validation des Acquis Professionnels et Personnels), nous contacter.

Inscriptions et sélection/épreuve d'admission :

La sélection se déroule en deux temps, par deux voies en fonctions de la situation personnelle des candidats :

- Candidats en terminale, néo-bacheliers, ou titulaire d'un niveau équivalent, ou n'ayant pas validé plus de deux années d'études supérieures et de moins de 26 ans, souhaitant accéder à la formation par voie directe ou par la voie de l'apprentissage : inscription à la sélection via la plateforme PARCOURSUP.
- Candidats en activité professionnelle ou sans emploi, de plus de 26 ans, ne se préinscrivent pas sur Parcoursup : s'inscrire en ligne, sur notre site internet (www.eseis-afriis.eu) via le portail de préinscription, onglet 'ADMISSION / S'INSCRIRE'.

DURÉE

La formation se déroule sur **3 ans** et comporte :

- » 1 740 h de formation théorique
- » 1 820 h de formation pratique (52 semaines)

PÉRIODE

septembre n à juin n+3

DATES

Nous contacter ou consulter le calendrier de la formation sur notre site :

www.eseis-afriis.eu/deass

LIEU

ESEIS - Site de Strasbourg

3 rue Sédillot

67000 STRASBOURG

Tél. 03 88 21 19 90

strasbourg@eseis-afriis.eu

Accessible aux personnes en situation de handicap



CODES

- CPF : 243500
- RNCP : 34824



TAUX :

- De réussite : 88% en 2022
- D'abandon : 2% en 2022
- De satisfaction : 4% en 2022

Autres chiffres sur notre site : www.eseis-afris.eu/deass

COÛTS

Frais de sélection : 150€

Droits d'inscription : 170€ (sauf apprenti(e))

Contribution CVEC : 100€ (Contribution à la Vie Etudiante et de Campus)

Frais de scolarité : 400€ (sauf apprenti(e))

Coût de la formation : 28 710€

Financement de la formation, par :

- » la Région : places quotas
- » la voie de l'apprentissage ou d'un contrat de professionnalisation
- » la voie de la formation professionnelle : sur devis
- » le Compte Personnel de Formation (CPF)

CONTACTS

Responsable :
Lucille PROVOS
lucille.provos@eseis-afris.eu

Assistante pédagogique :
Tél. : 03 88 21 26 93
assistante.ass@eseis-afris.eu

CFA DE L'ESEIS

Tél. : 03 88 18 61 75
cfa@eseis-afris.eu

Une première évaluation de ces dossiers va donner lieu aux entretiens d'admission : épreuve orale d'une durée de 30 minutes évaluant la cohérence du projet de formation, les capacités et motivations à entrer en formation.

CONTENU

La formation est construite autour de quatre domaines de formation :

- DF1 : Intervention professionnelle en travail social
- DF2 : Analyse des questions sociales de l'intervention professionnelle en travail social
- DF3 : Communication professionnelle en travail social
- DF4 : Dynamiques interinstitutionnelles, partenariats et réseaux

Formation modulaire possible : suivre un ou plusieurs DF séparément – nous contacter.

Consulter le programme détaillé sur notre site : www.eseis-afris.eu/deass

ALLÈGEMENTS/DISPENSES

Consulter notre site : www.eseis-afris.eu/deass

CERTIFICATION

Le référentiel de certification est composé des quatre domaines de certification figurant à l'annexe V « Référentiel de certification ». Chacun des domaines est certifié, en totalité ou en partie, en cours de formation. Ces épreuves comprennent :

- DC1 : Présentation d'une intervention sociale individuelle et collective (Présentations écrites et soutenances orales individuelles)
- DC2 : Présentation d'un diagnostic social et territorial et mémoire de pratique professionnelle (documents écrits et soutenance orale)
- DC 3 : Elaboration d'une communication professionnelle et étude de situation (soutenance orale et épreuve écrite)
- DC 4 : Analyse d'une situation partenariale et contrôle de connaissances sur les politiques sociales (écrits et soutenance orale)

Chaque domaine de certification doit être validé séparément. Un domaine est validé lorsque le candidat obtient une note moyenne d'au moins 10 sur 20 pour ce domaine. Les résultats obtenus sont portés au livret de formation du candidat.

L'APPRENTISSAGE

La formation est ouverte à l'apprentissage avec le Centre de Formation d'Apprentis (CFA) de l'ESEIS.

Les personnes de moins de 30 ans sont éligibles au contrat d'apprentissage. Pas de limite d'âge pour les personnes ayant une Reconnaissance Qualité Travailleur Handicapé, et les sportifs de haut-niveau.

Le contrat d'apprentissage assure une prise en charge totale du coût de la formation et permet d'avoir le statut de salarié(e) apprenti(e).

Pour plus de renseignements, contacter le CFA de l'ESEIS.